

**MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE**

DATE : 10/06/2021

REFERENCE : MINSANTE N°2021-79

OBJET : ENQUÊTE SUR LA COUVERTURE VACCINALE CONTRE LA COVID-19 DES RÉSIDENTS ET DES PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX

Pour action ☒

Pour information ☒

Mesdames, Messieurs,

I – Enquête auprès des établissements sociaux et médico-sociaux assurant un hébergement

Santé publique France lance une enquête sur la couverture vaccinale contre la COVID-19 des résidents et des professionnels des établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) assurant un hébergement.

Vaccin Covid, le système d'information administré par la CNAM qui permet le suivi de la vaccination contre la COVID-19 permet d'enregistrer les personnes vaccinées sur un lieu donné. En revanche les informations recueillies ne permettent pas de discriminer les résidents, les professionnels de l'établissement, d'autres personnes vaccinées sur ce même lieu (mutualisation de l'organisation de la vaccination, utilisation des doses résiduelles, ...), conduisant à une sur estimation des taux de couvertures vaccinales tant des résidents que des professionnels dans les ESMS.

Les ESMS suivants sont concernés par cette enquête :

- ESMS assurant un hébergement pour personnes âgées (EHPA) : EHPAD, autres EHPA, résidences autonomie ;
- ESMS assurant un hébergement pour personnes en situation de handicap (HPH) : MAS, FAM, EAM, autres établissements pour adultes (foyer de vie, foyer d'hébergement) ;
- Autres ESMS : LAM, LHSS, CSAPA avec hébergement, ACT, et plus largement établissements d'hébergement pour personnes précaires.

Les données recueillies concernent :

- Les résidents hébergés de façon permanente dans l'établissement lors de l'enquête, qu'ils aient ou non été vaccinés dans l'établissement ;
- Les professionnels salariés (pour une durée d'au moins 3 mois) dans l'établissement qu'ils aient ou non été vaccinés dans l'établissement, en différenciant, lorsque possible :
 - Les professionnels de santé (médecins, pharmaciens, infirmiers, aides-soignants et autres professionnels paramédicaux) ;
 - Les autres professionnels (personnel social, d'animation, éducatif, hôtelier, administratif, et services généraux).

Cette enquête est réalisée au via un formulaire spécifique accessible dès maintenant et jusqu'au 20 juin grâce à une application informatique dédiée accessible sur le portail national de signalement des évènements sanitaires indésirables (<https://signalement.social-sante.gouv.fr> : Sélectionner «Vous êtes un professionnels de santé», dans «maladie nécessitant une intervention de l'autorité sanitaire et une surveillance continue» : «COVID-19», cocher «suivant» pour arriver sur la page d'accueil «COVID19 EHPAD/ESMS».

L'adresse d'accès direct à l'enquête est la suivante :

<https://voozanoo.santepubliquefrance.fr/1828535468/scripts/aindex.php>.

Nous vous demandons de bien vouloir relayer aux ESMS de votre région l'information du lancement de cette enquête.

II – Enquête auprès des services intervenant à domicile

La DGCS lance une enquête sur la couverture vaccinale contre la Covid-19 des professionnels des services intervenant à domicile : service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD).

Cette enquête est réalisée via un formulaire accessible en ligne dès maintenant et jusqu'au 20 juin accessible avec le lien suivant : <https://forms.gle/jNRWzAfucwSSXQiW8>

Pr. Jérôme Salomon

Directeur général de la santé

Signé

Virginie Lasserre

Directrice générale de la cohésion sociale

Signé